

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze le quatre novembre, à 18h 30, le Conseil Municipal, convoqué le 29 octobre 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, **sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Maire.**

Présents : M. GAILLARD Jean Pierre, Mme PALITO Marlyse, MM. MORIN François, GAURIAUD Alain, MARSOLLET Bernard, Mme CHANCLOU Séverine, Adjoint, M ASTIE Claude, Conseiller Délégué, M. GUILLET Georges, Mme BREDEL Elisabeth, M GUILLOT Stéphane Mme DORIN Margarida, Mme LEYRIT Anny France, M. RAVET Aurélien, Mme PERCHAI Sandrine, M. MARIEAU Gérard, Mme DE BOURNONVILLE Nanou, M. DUPEUX Gérard, Mme PICHOT Catherine.

Madame CARDUNER Isabelle a donné pouvoir à Mme LEYRIT

Monsieur DUPEUX est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation	:	29 octobre 2014
Nombre de Membres en exercice	:	19
Nombre de Membres présents	:	18
Nombre de suffrages exprimés	:	19

Intervention de Monsieur QUILLET concernant l'activité communautaire et les projets suite à la mise en application de la législation sur le schéma de mutualisation à prévoir pour 2015, la loi ALUR, la carte de risques littoraux en préparation, la réforme des régions et des départements, les compétences de l'intercommunalité.

Tarifs cantine scolaire :

Monsieur GAURIAUD présente les propositions de la Commission Jeunesse et Vie Scolaire visant à maintenir les tarifs actuels jusqu'au 1er juillet 2015, date à laquelle, ceux-ci seront revus en application des dispositions de la délégation de Service Public confiée à SODEXO

COUT REPAS USAGERS AU 01/7/2014	PRIX PAYE PAR COMMUNE AU 1/7/2014	COUT TOTAL REPAS AU 1/07/2014	COEFFICIENT DE REVISION AU 1/7/2014	PROPOSITION DE TARIFS USAGERS AU 01/01/2015
1/ Repas enfants payés par les parents: 2.75€	3,506	6.256€ TTC enfant maternelle 6.256€ TTC enfant élémentaire	Pas de coefficient de révision car nouvelle Délégation de service public	Maintenus au 1er janvier car la DSP prévoit une révision au 1/7/ 2015
2/ Repas enfants de l'accueil de loisirs: 3.95€* Goûters accueil de loisirs: 0,475*	6,256 -3,95+0,475= 2,781	6.256€ TTC	Pas de coefficient de révision car nouvelle Délégation de service public	Maintenus au 1er janvier car la DSP prévoit une révision au 1/7/ 2015
3/ Repas personne encadrant les activités scolaires ou périscolaires 4.35€	2,486	6.836€ TTC	Pas de coefficient de révision car nouvelle Délégation de service public	Maintenus au 1er janvier car la DSP prévoit une révision au 1/7/ 2015
4/ Repas personnel communal (hors catégorie 3) et portage à domicile pour les particuliers 5,50€ **	1,853	7.353€ TTC	Suppression de la participation communale au 01/01/2015	7,353€ TTC au 01/01/2015

*** Tarif indiqué pour information car la part des parents est incluse dans les tarifs et forfaits Ilot Mômes**

**** Catégorie 4 sans participation communale**

S'agissant des repas portés à domicile et ceux des agents de la commune (paragraphe 4), la participation de la commune ne sera plus prévue à partir du 1^{er} janvier 2015. Ces repas concernent de moins en moins de personnes (inférieur à 10 par jour). Il sera vérifié, cas par cas, si des personnes ont des problèmes pour faire face à ce surcout. Si besoin, le CCAS serait mis à contribution.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte ces tarifs au 1^{er} janvier 2015.

TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

S'agissant des tarifs pour l'ALSH « L'ilot Mômes » et le centre des Adolescents « Ré Bois Jeunesse », Monsieur GAURIAUD présente l'analyse faite par la commission en vue d'une augmentation de 5 % des tarifs.

Il précise que ces tarifs datent de 2013 et ont été maintenus en 2014. Il ajoute que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (3 heures hebdomadaires à la charge de l'ALSH en plus des prestations habituelles) est réalisée à titre gratuit.

Un débat s'engage sur le surcoût imposé aux parents, Monsieur DUPEUX estimant qu'il vaut mieux réviser des tarifs chaque année, cela est mieux compris par les parents. Monsieur MARIEAU considère que cette augmentation référée au SMIC annuel pèsera lourdement sur les budgets des familles ; à l'inverse Monsieur RAVET estime que ces tarifs sont très raisonnables par rapport à ce qui est demandé ailleurs ; Madame PERCHAI, qui met ses enfants à l'ALSH estime également l'augmentation justifiée.

Le Maire précise enfin que le budget municipal consacré à l'activité scolaire et périscolaire s'alourdit d'année en année (les temps d'activité scolaire risquent d'atteindre 40 000 € à 45 000 € en année pleine). L'augmentation prévue s'inscrit donc dans une démarche de gestion raisonnable et réaliste.

TARIF ACCUEIL DE LOISIRS : VACANCES ET MERCREDIS.												
Allocataire	1 ^{er} enfant Tarif 2013 maintenu en 2014	Proposition 1/01/2015			2 ^{ème} enfant Tarif 2013 maintenu en 2014	Proposition 1/01/2015			3 ^{ème} enfant Tarif 2013 maintenu en 2014	Proposition 1/01/2015		
		5%	7%	10%		5%	7%	10%		5%	7%	10%
Matinée	5.35 euros	5,60 €	5,70 €	5,90 €	4.85 euros	5,10 €	5,20 €	5,35 €	4.3 euros	4,50 €	4,60 €	4,75 €
Après-midi *	5.35 euros	5,60 €	5,70 €	5,90 €	4.85 euros	5,10 €	5,20 €	5,35 €	4.3 euros	4,50 €	4,60 €	4,75 €
Journée **	11.8 euros	12,40 €	12,65 €	13,00 €	9.65 euros	10,15 €	10,35 €	10,60 €	8.05 euros	8,45 €	8,60 €	8,85 €
semaine	53.5 euros	56,20 €	57,25 €	59 €	42.8 euros	44,95 €	45,80 €	47,10 €	34.25 euros	35,95 €	36,65 €	37,70 €
* Prix du goûter inclus (0.475€)												
** Prix du repas et goûter inclus (3.95€+0.475€)												

VACANCES ET MERCREDI :

Non allocataire	1 ^{er} enfant Tarif 2013 maintenu en 2014	Proposition 1/01/2015			2 ^{ème} enfant Tarif 2013 maintenu en 2014	Proposition 1/01/2015			3 ^{ème} enfant Tarif 2013 maintenu en 2014	Proposition 1/01/2015			
		5%	7%	10%		5%	7%	10%		5%	7%	10%	
Matinée	8.05 euros	8,45 €	8,60 €	8,85 €	7.00 euros	7,35 €	7,50 €	7,70 €	5.90 euros	6,20 €	6,30 €	6,50 €	
Après-midi *	8.05 euros	8,45 €	8,60 €	8,85 €	7.00 euros	7,35 €	7,50 €	7,70 €	5.90 euros	6,20 €	6,30 €	6,50 €	
Journée **	15.00 euros	15,75 €	16,05 €	16,50 €	12.85 euros	13,50 €	13,75 €	14,15 €	11.25 euros	11,80 €	12,05 €	12,40 €	
semaine	69.55 euros	73,05 €	74,40 €	76,50 €	58.85 euros	61,80 €	63,00 €	64,75 €	50.85 euros	53,40 €	54,40 €	55,95 €	
* Prix du goûter inclus (0.475€)													
** Prix du repas et goûter inclus (3.95€+0.475€)													

VACANCES ET MERCREDI :

Passeport CAF	1 ^{er} enfant Tarif 2013 maintenu en 2014	Proposition 1/01/2015			2 ^{ème} enfant Tarif 2013 maintenu en 2014	Proposition 1/01/2015			3 ^{ème} enfant Tarif 2013 maintenu en 2014	Proposition 1/01/2015			
		5%	7%	10%		5%	7%	10%		5%	7%	10%	
Matinée	4.85 euros	5,10 €	5,20 €	5,35 €	4.30 euros	4,50 €	4,60 €	4,75 €	3.75 euros	3,95 €	4,00 €	4,15 €	
Après-midi *	4.85 euros	5,10 €	5,20 €	5,35 €	4.30 euros	4,50 €	4,60 €	4,75 €	3.75 euros	3,95 €	4,00 €	4,15 €	
Journée **	10.20 euros	10,70 €	10,90 €	11,20 €	8.60 euros	9,05 €	9,20 €	9,45 €	7.00 euros	7,35 €	7,50 €	7,70 €	
semaine	48.15 euros	50,55 €	51,50 €	53,00 €	38.55 euros	40,50 €	41,25 €	42,40 €	30.50 euros	32,05 €	32,65 €	33,55 €	
* Prix du goûter inclus (0.475€)													
** Prix du repas et goûter inclus (3.95€+0.475€)													

TARIF ACCUEIL DE LOISIRS : VACANCES ET MERCREDIS.

Extérieurs	Allocataire Tarif 2013 maintenu en 2014	Proposition 1/01/2015			Non allocataire Tarif 2013 maintenu en 2014	Proposition 1/01/2015			Passeport caf Tarif 2013 maintenu en 2014	Proposition 1/01/2015			
		5%	7%	10%		5%	7%	10%		5%	7%	10%	
Matinée	9.65 euros	10,15 €	10,35 €	10,60 €	11.25 euros	11,80 €	12,05 €	12,40 €	9.10 euros	9,55 €	9,75 €	10,00 €	
Après-midi *	9.65 euros	10,15 €	10,35 €	10,60 €	11.25 euros	11,80 €	12,05 €	12,40 €	9.10 euros	9,55 €	9,75 €	10,00 €	
Journée **	17.15 euros	18,00 €	18,35 €	18,90 €	19.40 euros	20,40 €	20,75 €	21,35 €	15.55 euros	16,35 €	16,65 €	17,10 €	
semaine	80.25 euros	84,25 €	85,90 €	88,30 €	85.60 euros	89,90 €	91,60 €	94 €	74.90 euros	78,65 €	80,15 €	82 €	
* Prix du goûter inclus (0.475€)													
** Prix du repas et goûter inclus (3.93€+0.475€)													

<u>TARIF PERISCOLAIRE FORFAIT MENSUEL</u>												
Forfait mensuel périscolaire	Allocataire Tarif 2013 maintenu en 2014	Proposition 1/01/2015 **			Non allocataire Tarif 2013	Proposition 1/01/2015 **			Passeport Caf Tarif 2013	Proposition 1/01/2015 **		
		5%	7%	10%		5%	7%	10%		5%	7%	10%
Premier enfant	21.4 euros	22,50 €	22,90 €	23,55 €	32.10 euros	33,70 €	34,34 €	35,30 €	17.15 euros	18,00 €	18,35 €	18,85 €
Deuxième enfant	17.15 euros	18,00 €	18,30 €	18,85 €	27.85 euros	29,25 €	29,80 €	30,65 €	13.95 euros	14,65 €	14,90 €	15,35 €
Troisième enfant	12.85 euros	13,50 €	13,75 €	14,15 €	23.55 euros	24,70 €	25,20 €	25,90 €	11.80 euros	12,40 €	12,60 €	13,00 €
* Prix du goûter après-midi (0,475€) inclus												

TARIF PERISCOLAIRE A L'HEURE : La modification s'avère nécessaire pour rendre les tarifs horaires cohérents avec les forfaits mensuels

Péri-scolaire à l'heure	allocataire Tarif 2013 maintenu en 2014	Proposition 1/01/ 2015 Prix de l'heure proposé au 12ème du tarif forfait ** tarifs corrigés pour harmonisation avec le tarif mensuel			Non-allocataire Tarif 2013 maintenu en 2014	Proposition 1/01/ 2015 Prix de l'heure proposé au 12ème du tarif forfait ** tarifs corrigés pour harmonisation avec le tarif mensuel			Passeport Caf Tarif 2013 main tenu en 2014	Proposition 1/01/2015 Prix de l'heure proposé au 12ème du tarif forfait ** tarifs corrigés pour harmonisation avec le tarif mensuel		
		A	B	C		A	B	C		A	B	C
Premier enfant	0.78 €	1,85 €	1,90 €	1,95 €	1.23 €	2,80 €	2,85 €	2,95 €	0,62 €	1,50 €	1,55 €	1,60 €
Deuxième enfant	0.62 €	1,50 €	1,55 €	1,60 €	1.08 €	2,45 €	2,50 €	2,55 €	0,48 €	1,20 €	1,25 €	1,30 €
Troisième enfant	0.48 €	1,10 €	1,15 €	1,20 €	0.93 €	2,05 €	2,10 €	2,15 €	0,32 €	1,05 €	1,05 €	1,10 €
* Prix du goûter après-midi (0,475€) inclus												

La commission propose l'augmentation colonne A correspondant à l'augmentation de 5% des forfaits mensuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (4 contre : MM MARIEAU, DUPEUX, Mmes DE BOURNONVILLE, PICHOT) accepte ces propositions concernant les tarifs de l'accueil de loisirs.

TARIFS ACCUEIL ADOLESCENTS RE BOIS JEUNESSE

Comme pour l'ASLH « l'Ilot Mômes », la commission jeunesse et vie scolaire propose une augmentation de 5 %

Tarifs :						
• Inscription à l'année : tarifs abonnés						
			TARIFS AU 1er janvier 2013 maintenus en 2014	PROPOSITION au 1er janvier 2015		
				5%	7%	10%
		NON ALLOCATAIRES	44 euros/an	46,20 €	47,10 €	48,40 €
		ALLOCATAIRES	40 euros/an	42 €	43 €	44 €
		PASSEPORT CAF	36 euros/an	37,80 €	38,50 €	39,60 €
• Inscription à l'activité : tarifs ponctuels						
			TARIFS AU 1er janvier 2013 maintenus en 2014	PROPOSITION au 1er janvier 2015		
				5%	7%	10%
		NON ALLOCATAIRES	5,50 euros/activité	5,80 €	5,90 €	6,05 €
		ALLOCATAIRES	4,40 euros/activité	4,60 €	4,70 €	4,85 €
		PASSEPORT CAF	3,30 euros/activité	3,50 €	3,55 €	3,65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (4 contre : MM MARIEAU, DUPEUX, Mmes PICHOT et DE BOURNONVILLE) adopte ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2015.

TARIFS MARCHE, DROITS DE PLACE ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

MARCHE, DROITS DE PLACE

		Marché d'approvisionnement et Droit de place	TARIFS 2012	TARIFS 2013	TARIFS 2014	Proposi- tion tarifs 2015
Halle	28/01/ 2014	Été ml				
		1er avril au 30 septembre	480,00 €	490,00 €	500,00 €	515,00 €
		Chambre froide m ²	140,00 €	145,00 €	150,00 €	155,00 €
		Occupation gratuite du 1er octobre au 31 mars				
Marché extérieur		Intersaison	1,45 €	1,50 €	1,55 €	1,60 €
		1er avril au 30 juin et du 1er septembre au 31 octobre				
mini 2ml/jour		Forfait mensuel				
		Avril - Mai - juin - septembre - octobre	37,00 €	38,00 €	38,50 €	39,50 €
		Haute saison				
		du 1er juillet au 31 août	2,30 €	2,35 €	2,40 €	2,50 €
		Forfait mensuel				
		Juillet - août	56,00 €	57,00 €	58,00 €	59,50 €
		Accès électricité			1,00 €	1,00 €
Droit de terrasse sédentaires m²		Forfait annuel 150 jrs ou Forfait saison 92 jrs du 01 mai au 30 septembre				
		Moins de 6 m ² : Minimum perçu	2,10 €	2,15 €	2,20 €	2,25 €
		Au-delà de 6 m ² : le m ² supplémentaire	0,60 €	0,65 €	0,65 €	0,70 €
Droit de place Forains m²		Forfait annuel 62 jrs : du 01 juillet au 31 août				
		Moins de 6 m ²	2,15 €	2,20 €	2,25 €	2,30 €
		Au-delà de 6 m ²	0,65 €	0,70 €	0,75 €	0,80 €

Occupation du Domaine public

OBJET	date de dernière augmentation		TARIFS 2012	TARIFS 2013	TARIFS 2014	Proposition tarifs 2015
Echafaudage	01/01/2011	le mètre linéaire pour les échafaudages par jour	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,15 €
Dépôts bennes		le mètre carré pour les dépôts par jour	0,70 €	0,70 €	0,70 €	0,75 €
Forfait dossier		frais de constitution de dossier	7,00 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €
Cirques Marionnettes	28/01/2014	Marionnettes	45,00 €	50,00 €	50,00 €	55,00 €
par jour		Moins de 150 m ²	95,00 €	95,00 €	95,00 €	100,00 €
		De 150 à 600 m ²	185,00 €	185,00 €	185,00 €	195,00 €
		Plus de 600 m ²	560,00 €	560,00 €	560,00 €	600,00 €
		Cirques Caution				
		Moins de 150 m ²	200,00 €	200,00 €	200,00 €	206,00 €
		De 150 à 600 m ²	600,00 €	600,00 €	600,00 €	618,00 €
		Plus de 600 m ²	850,00 €	850,00 €	850,00 €	875,00 €
Stationnement	28/01/2014	Camion vente au déballage et d'activités diverses (films, publicités, activités commerciales) la journée	40,00 €	45,00 €	45,00 €	50,00 €

TARIFS LOCATION MATERIEL

OBJET	date de dernière augmentation		TARIFS 2014	Proposition tarifs 2015
		Location matériel		
	2012	1 plateau bois + 2 tréteaux	1,50 €	1,50 €
		1 banc	0,20 €	0,50 €
		Table pliante en PVC	(*)	2,00 €
		Banc pliant		1,00 €
		livraison exceptionnelle	50,00 €	50,00 €
Location vidéo-projecteur		particuliers	20,00 €	20,00 €
		associations commune	5,00 €	5,00 €
		associations hors commune	10,00 €	10,00 €
		caution	150,00 €	150,00 €

(*) : Acquisition 2015

→ le Conseil adopte les tarifs marché, droits de place, occupation du domaine public et location de matériel à compter du 1^{er} janvier 2015 à l'unanimité.

Demande de subvention auprès du Conseil Général

- Désamiantage et déconstruction des bâtiments du centre bourg :
 - o Le marché s'élève à 112 095.29 € HT
 - o Une demande de subvention de 25 % peut être sollicitée auprès du Conseil Général avec un plafond de 92 000 €
- Le Conseil donne son accord à la majorité (4 contre : MM MARIEAU, DUPEUX, MMES DE BOURNONVILLE, PICHOT)

Monsieur MARIEAU indique qu'il ne peut pas voter une demande de subvention pour la déconstruction car il souhaite que la façade de l'ancienne école soit conservée.

Monsieur le Maire précise qu'à la suite des différentes demandes, la déconstruction prévue sera réalisée de façon à garantir au mieux la récupération de pierres dont l'état le permettra et cela afin d'en inclure dans le projet d'aménagement de la place en préparation et ainsi conserver la mémoire des lieux.

En revanche, il n'était pas possible de conserver en l'état l'intégralité de la façade pour des raisons de sécurité (pierres en mauvais état, enduits de façade dégradés...) d'intégration du projet et son optimisation en termes de fonctionnalité et de coût.

Les quatre grands axes définis par le Conseil Municipal lors de l'élaboration du concours d'architecte, soit : la construction de services administratifs, la construction de commerces, de logements sociaux et l'aménagement d'une place mettant en valeur la façade de la Mairie sont respectés malgré l'adaptation mineure du projet suite aux différentes demandes exprimées cette année.

- Construction d'un hangar aux ateliers municipaux. :
 - o Le marché s'élève à 114 469.68 € HT
 - o Une demande de subvention de 25 % peut être sollicitée auprès du Conseil Général avec un plafond de 92 000 €
 - o Les travaux débiteront très prochainement
- Le Conseil donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à déposer le dossier.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

Le contrat enfance Jeunesse (CEJ) est arrivé à son terme le 31 décembre 2013 et la signature d'un nouveau contrat est envisagée en fin d'année pour la période 2014-2017.

La CAF demande à ce que chacune des 10 communes soit signataire dudit contrat en lieu et place de la Communauté de Communes.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

DOSSIER ALIENATION PARCELLE COMMUNALE.

Echange rue des Jarrets :

Une cession sera effectuée par le pétitionnaire de la parcelle cadastrée AH 1376 d'une contenance de 18 m² pour l'élargissement de la voie, contre la parcelle AH 1377 d'une contenance de 6 m², sans soulte. Il convient que le Conseil accepte le déclassement de la parcelle AH 1377 appartenant au Domaine public sur laquelle la maison a été construite il y a plusieurs années par erreur sur le permis de construire. Cette régularisation est proposée sur demande du Notaire chargé de la vente de ce bien.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA DENOMINATION COMMUNE TOURISTIQUE

La commune a été classée commune touristique par arrêté préfectoral n° 10-797 –DRCTE-B2 le 30 mars 2010 pour 5 ans.

Il convient que soit déposé un nouveau dossier pour obtenir cette classification utile et complémentaire à l'attribution du titre de station classée.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

IONCTION DES APPROBATIONS N° 8 ET 9 DU POS

Après les approbations successives des modifications N° 8 et 9 du POS, le contrôle de légalité de la Préfecture demande à ce que soit prévue une délibération faisant état de la prise en compte de l'approbation n°8 du POS dans le contenu du dossier d'approbation N° 9.

Cette mesure de nature purement juridique est nécessaire pour permettre d'inclure dans le plan d'occupation des sols les règlements utiles à la poursuite de l'opération de logements locatifs au « Hameau de Rochefort »

Reprise de la procédure d'élaboration du PLU, après publication du Plan de Prévention des Risques Naturels.

Le PLU devra prendre en compte les dispositions de la loi ALUR ce qui nécessitera une mise à jour du PADD (Programme d'Aménagement et de Développement Durable) voté le 23.01.2013

Une réunion de travail de l'ensemble des élus sera prévue le lundi 8 décembre 2014 à 18 h 30

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

BILAN ACTIVITE COMMUNAUTAIRE 2013

- Les documents sont à la disposition des élus et du public en Mairie, conformément aux dispositions du décret du 11 mai 2000. Ils sont téléchargeables sur le site www.cc-iledere.fr
- 1°) Le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Ce rapport rend compte des mesures prises en ce qui concerne :

- La collecte des ordures ménagères, la gestion des équipements, les transports au SMICTOM Val d'Aunis, les actions de communication écocitoyenne...
- Les taxes, redevances spéciales, les marchés de fonctionnement et d'investissement
- Les perspectives 2014

Sur l'exercice 2013, plusieurs analyses concernent :

- La baisse de 2.5 % des tonnages d'ordures ménagères par rapport à 2012 (page 2 du rapport)
- Une augmentation de 9.14 % des déchets à recycler par rapport à 2012 (page 15)
- Les différents tonnages des déchèteries selon les types de dépôts
- L'évolution de la taxe (baisse de 16 % à 15.5 %)

2°) le rapport d'activité de la communauté de communes, comprenant :

- Le fonctionnement, l'organisation et les compétences

- Les activités sociales, culturelles, éducatives, l'environnement et les services techniques
- Le budget et l'économie

QUESTIONS DIVERSES

CALENDRIER :

- 6 novembre 2014 : réunion des Maires en Préfecture pour le plan de Prévention des Risques littoraux
- 11 novembre 2014 à 10 h 30 : commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918
- 14 novembre 2014 à 18 h 30 : forum sur les digues à ARS EN RE – salle des sports
- 20 novembre 2014 à 14 h 30 : Conseil Communautaire
- 2 décembre 2014 à 18 h 30 : Conseil Municipal
- 8 décembre 2014 à 18 h 30 : réunion de travail du Conseil Municipal pour l'élaboration du PLU et du schéma des eaux pluviales

En dehors de l'Ordre du Jour :

- Monsieur MARIEAU demande que, pour un prochain conseil, soit dressé un bilan des TAP détaillé et véritable des huit premières semaines de fonctionnement de la réforme des « rythmes scolaire » : le rappel des objectifs, le projet d'éveil et éducatif, la nature des activités et l'organisation, la fréquentation des enfants, l'encadrement et intervenants, les liaisons Ecoles/**Tap**/structure support/mairie, les locaux et les matériels, le budget et financement, les supports juridiques et contractuels, l'agrément EN, les conventions et lettres de mission, les contrats de travail et lettres d'embauche, l'assurances et transports, la concertation avec les parents, les associations et les enseignants, les réussites, les difficultés et les solutions proposées, les amendements envisagés au projet initial, l'avis du conseil municipal et des conseils des écoles, sollicité si nécessaire, le calendrier des bilans.

Monsieur le Maire précise que ce bilan va être fait au niveau des 10 communes dans le cadre de l'intercommunalité en vue précisément d'examiner les améliorations ou corrections possibles aux contenus actuels ainsi qu'une éventuelle mutualisation entre les communes

- Monsieur MARIEAU sollicite l'attribution d'un espace d'expression dans le prochain bulletin municipal au titre de la minorité
- Monsieur MORIN indique que les autorisations d'écobuage qui ont été délivrées n'ont pas respecté les consignes de sécurité. Monsieur le Maire précise que les contrevenants seront sanctionnés au titre du Code Sanitaire.

La séance est levée à 21 h 30

Le Maire,
Jean-Pierre GAILLARD